

OPCVM conforme aux normes européennes

# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Dénomination** : LCL ALLOCATION EQUILIBRE
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : Amundi
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS Bank
- ▶ **Durée d'existence prévue** : Ce FCP a été créé pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet CONSTANTIN ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateur** :

Ensemble des agences LCL - Le Crédit Lyonnais en France, Groupe Crédit Agricole

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM diversifié
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : L'OPCVM pourra employer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissements.
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion est la recherche de performance au travers d'une allocation équilibrée, entre les marchés actions et taux, mise en oeuvre via une sélection d'OPCVM et dans une moindre mesure via des titres vifs.

A titre indicatif, l'allocation cible définie est de 50% sur les marchés actions et 50% sur les marchés de taux.

► **Indicateur de référence :**

Compte tenu de la gestion mise en place, il n'y a pas d'indicateur de référence pertinent.

► **Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement consiste à exposer le fonds aux marchés de taux et aux marchés actions en fonction des différents critères d'analyse de la gestion, notamment le scénario macro-économique, la valorisation, le niveau de risque, les flux, l'analyse technique.

La sensibilité globale aux marchés de taux peut évoluer entre -3 et 7.

La gestion sera effectuée à partir d'une sélection d'OPCVM et de titres vifs. Toutefois le fonds pourra également utiliser les instruments financiers suivants : devises, produits dérivés, dérivés intégrés et acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'équipe de gestion mettra en place des positions stratégiques, tactiques et des arbitrages, positions prises à long, moyen ou court terme, sur l'ensemble des marchés de taux, d'actions, de devises, ainsi que sur les niveaux des volatilités sur actions, indices boursiers, taux d'intérêt et de change. Concernant les stratégies d'arbitrages qui sont utilisées de manière secondaire, il peut s'agir d'arbitrage de courbe de taux d'intérêt visant à tirer profit des mouvements de déformation des courbes des taux d'intérêt, d'arbitrage des spreads pays sur taux d'intérêt et d'arbitrage actions de type allocation géographique et allocation sectorielle.

L'allocation cible actions/taux sera la suivante : 50% actions et 50% taux

L'exposition aux produits de taux pourra se faire jusqu'à 100% de l'actif du fonds en direct ou au travers d'OPCVM spécialisés sur la gestion des obligations gouvernementales OCDE (avec une limite de 10% à pour les pays OCDE bénéficiant cette fois-ci d'une notation « spéculative grade ») et des obligations crédit « investment grade » noté minimum BBB- chez Standard and Poor's ou Baa3 chez Moody's, jusqu'à 30% en direct ou au travers d'OPCVM spécialisés sur la gestion des risques crédit à caractère spéculatif et jusqu'à 20% dans des OPCVM spécialisés sur la gestion des obligations gouvernementales non-OCDE dont des obligations des pays émergents.

Les titres sélectionnés de signature dite « Speculative Grade » (c'est-à-dire correspondant à une notation inférieure à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et celle de Fitch, et de Baa3 dans celle de Moody's) sont des obligations « haut rendement » (« High Yield ») et présentent un risque de crédit élevé.

L'exposition aux marchés d'actions peut varier de 25% à 65% de l'actif net.

Le fonds peut détenir des actions ou des OPCVM actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et de tous styles de gestion. Il peut être exposé aux petites capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net et aux marchés émergents jusqu'à 30% de l'actif net.

L'exposition actions aux marchés émergents pourra se faire dans une limite de 30% de l'actif net du fonds. Le fonds pourra parallèlement investir jusqu'à 20% de son actif dans des obligations émergentes.

Le fonds peut détenir des devises de toutes zones géographiques et des OPCVM spécialisés dans la gestion du risque de change, dans un but de couverture et d'exposition. L'exposition totale devises hors euro pourra représenter jusqu'à 75% de l'actif.

La gestion de la trésorerie est assurée par la détention d'instruments du marché monétaire, la prise en pension et les dépôts.

Le gérant utilise des dérivés et des titres intégrant des dérivés. Ils sont utilisés dans un but de trading et/ou de couverture et/ou d'exposition et/ou arbitrage aux risques action, taux, change, crédit et volatilité. Ils seront

uniquement utilisés pour intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

L'engagement du fonds est limité à 100% de l'actif.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

Les principaux risques encourus sur le fonds sont :

**Les risques liés à la classification :**

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque actions : Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Les risques spécifiques liés à la gestion :**

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque lié aux stratégies d'arbitrage mises en œuvre : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours constatés entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments et à tirer profit des mouvements de déformation des courbes des taux d'intérêt. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente), de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents : les actions de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : Sur les marchés des sociétés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

**Les autres risques :**

Risque de contrepartie.

Risque lié à la sur-exposition.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs ayant une stratégie d'investissement à moyen terme et recherchant une exposition équilibrée aux marchés actions et taux.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 4 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part C : 2,00% maximum
		Part D : 2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part C : Néant
		Part D : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part C : 0,90 % TTC l'an maximum
		Part D : 0,90 % TTC l'an maximum
<b>Commission de surperformance</b>	Néant	Néant
<b>Commission de mouvement :</b> perçue par le dépositaire  ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place  ***** Montant maximum de 1 € par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10 % selon les instruments (titres, change,...)

#### ► Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

#### ► Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 h 25 ou à 15 h 00 pour les demandes des seuls OPCVM nourriciers. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

- **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats:** Amundi, CACEIS BANK FRANCE, Agences LCL – Le crédit Lyonnais en France.

*L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK FRANCE.*

*En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK FRANCE.*

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : [www.lcl.fr](http://www.lcl.fr)

► **Caractéristiques des parts :**

Part C : 1 millième de part

Part D : 1 millième de part

- **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part C : 1 millième de part

Part D : 1 millième de part

- **Décimalisation :**

Part C : Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

Part D : Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

- **Devise de libellé des parts :**

Part C : Euro

Part D : Euro

► **Affectation du résultat :**

Part C : Capitalisation

Part D : Distribution

► **Fréquence de distribution :** distribution d'un coupon annuel.

Dénomination Part	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
Part C	FR0010833715	Capitalisation	Euro	1 millième de part	1 millième de part	Tous souscripteurs
Part D	FR0007481809	Distribution	Euro	1 millième de part	1 millième de part	Tous souscripteurs

• **Décimalisation :**

Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

• **Valeur liquidative d'origine :**

Part C : 100,00 euros

Part D : 152,45 euros

► **Date de clôture de l'exercice comptable :** A compter du 13 avril 2010, la date d'exercice comptable sera le dernier jour de bourse du mois de décembre

► **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars 1995

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 22 juillet 1994. Il a été créé le 19 août 1994.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :*

*Amundi - Réseaux et Banques de Proximité  
Relations Réseau LCL  
90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris*

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 30 juin 2011*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

(C)FR0010833715

(D)FR0007481809

Devise de référence: EUR

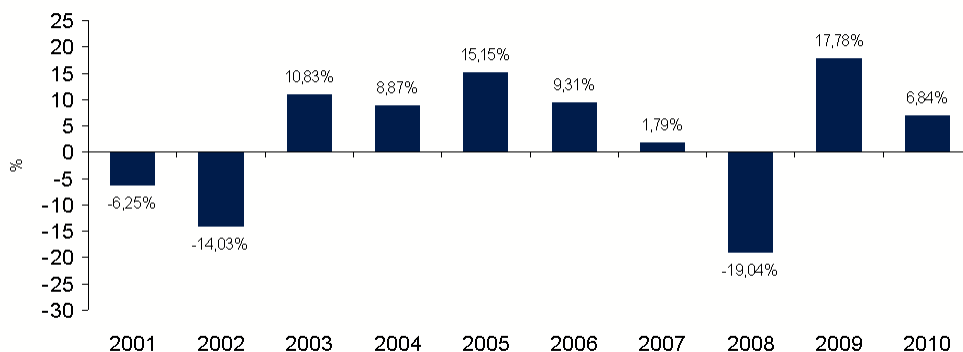
### AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% FONDS NON BENCHMARKE

### ■ PERFORMANCES AU 31/12/10



### ■ PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>LCL ALLOCATION EQUILIBRE</b>	6,84%	0,62%	2,54%
<b>100% FONDS NON BENCHMARKE</b>	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/10

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,53%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,53%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,01%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,44%</b>

Les frais sont annualisés.

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/10

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	18,35%
Titres de créance	6,31%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

01/09/11